Arabie saoudite

Bahrein

Égypte

Émirats arabes unis

Iraq

Israël

Jordanie

Koweït

Liban

Oman

Qatar

République arabe syrienne

Yémen

Moyen-Orient

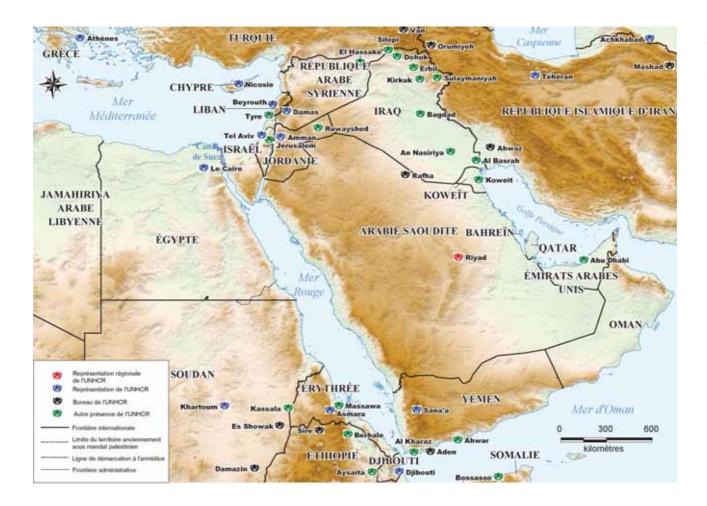
Environnement opérationnel

Quatre grandes crises politiques ont eu un impact de taille sur l'action et les ressources de l'UNHCR dans la région, à savoir :

- la crise en Iraq et ses conséquences dans les pays limitrophes.
- le conflit dans la Corne de l'Afrique et son impact sur divers pays du Moyen-Orient, en particulier le Yémen.
- la situation au Soudan et ses répercussions en Égypte, en République arabe syrienne et en Jordanie.
- le problème des Palestiniens qui perdure et son influence sur les attitudes vis-à-vis de l'asile au Moyen-Orient.

L'UNHCR a révisé ses programmes afin de faire face aux déplacements massifs de populations, internes et externes, suscités par les événements en Iraq. Les programmes, précédemment axés en priorité sur la réhabilitation et la réintégration en Iraq, ont été réorientés sur la recherche de solutions au profit de trois groupes : les déplacés internes les plus vulnérables, les ressortissants d'autres pays réfugiés en Iraq et les Iraquiens réfugiés dans des pays avoisinants.

En septembre 2007, la population déplacée à l'intérieur de l'Iraq était estimée à plus de 2,2 millions de personnes ; près d'un million d'entre elles avaient pris la fuite après les attentats à la bombe perpétrés à Samara en février 2006. La violence continuant à faire rage et la situation humanitaire se dégradant inexorablement en Iraq, l'exode en direction de l'étranger se poursuit : selon les estimations, 40 à 50 000 personnes franchissent chaque mois les frontières.



Pas moins de deux millions d'Iraquiens ont cherché asile dans des pays limitrophes, principalement en Syrie et en Jordanie, mais également au Liban, en Égypte et dans des pays plus éloignés. De plus, la violence a touché quelque 48 000 individus réfugiés en Iraq et en particulier les réfugiés palestiniens. Sur les 34 000 réfugiés palestiniens qui vivaient à Bagdad avant la guerre, il n'en reste plus que 13 000, selon les estimations. Beaucoup ont essayé de quitter le pays ; à l'heure actuelle, quelque 1 700 d'entre eux sont bloqués à la frontière entre l'Iraq et la Syrie et vivent dans des conditions extrêmement éprouvantes.

Pendant plus de 60 ans, la Syrie et la Jordanie ont accueilli des centaines de milliers de réfugiés palestiniens, que l'UNWRA était chargé d'assister au titre de son mandat. L'afflux massif de réfugiés iraquiens dans des agglomérations a fait peser une lourde charge sur les structures économiques et sociales des deux pays, en particulier dans les secteurs de la santé et de l'éducation. La hausse du coût de la vie, particulièrement sensible dans le secteur du logement, pénalise à la fois les ressortissants et les réfugiés. Les femmes et les enfants, que ce soit en Iraq ou dans les pays limitrophes, sont de plus en plus exposés à des violences sexistes et à d'autres formes d'exploitation. En conséquence, la généreuse hospitalité prodiguée aux Iraquiens commence à faiblir ; tant la Syrie que la Jordanie ont pris des mesures pour restreindre l'accès des Iraquiens à leur territoire.

Dans d'autres régions du Moyen-Orient et en particulier dans les pays du Golfe, l'UNHCR poursuit ses efforts pour élargir les partenariats nationaux. L'objectif est d'inciter les pays de la région à s'impliquer davantage dans les mécanismes de gouvernance et les opérations du Haut Commissariat. Au Yémen, l'environnement opérationnel est caractérisé par l'arrivée incessante des embarcations en provenance de la Corne de l'Afrique, qui transportent des groupes mixtes, composés de migrants et de demandeurs d'asile.

Stratégie

L'UNHCR cherchera à garantir une protection conforme au droit international et aux normes internationales aux Iraquiens réfugiés dans des pays avoisinants, aux réfugiés en Iraq et aux personnes déplacées à l'intérieur de l'Iraq. Le Haut Commissariat fera campagne contre le refoulement, tout en veillant à la prise en charge des besoins humanitaires et sociaux essentiels des personnes qui relèvent de sa compétence.

L'UNHCR déploiera tous les efforts possibles pour élaborer un régime de protection internationale en aidant les pays de la région à se doter de capacités d'asile. Il entend également nouer des partenariats dynamiques avec des intervenants clés, afin de régler de manière globale les problèmes des réfugiés et des déplacés internes.

Le Haut Commissariat maintiendra son dispositif d'intervention en cas d'urgence dans la région. Son plan d'urgence régional fera l'objet d'actualisations régulières, en coordination avec les parties prenantes.



Une réfugiée palestinienne dans le camp de Karamah, à Rwaished. Un premier groupe de réfugiés palestiniens ayant fui l'Iraq est en train d'être réinstallé au Brésil.

Seuls des progrès en direction d'une réconciliation politique permettront d'offrir des solutions humanitaires viables aux réfugiés du Moyen-Orient. En attendant, l'UNHCR fera tout son possible pour trouver des solutions durables, notamment par le biais du rapatriement librement consenti et de la réintégration dans les pays d'origine, pour encourager l'autosuffisance et pour promouvoir la réinstallation en tant que moyen efficace de protection.

Contraintes

La solution du rapatriement librement consenti n'est guère envisageable pour les principaux groupes de réfugiés dans la région tant que des solutions politiques n'ont pas été apportées aux crises qui frappent leurs pays d'origine. Dans le même temps, le statut juridique des Iraquiens exilés dans les pays limitrophes demande à être suivi de très près. Il est difficile de répondre adéquatement aux besoins juridiques, sociaux et humanitaires des exilés, du fait de leur vulnérabilité et des incertitudes qui planent sur leur avenir.

Les possibilités de réinstallation des réfugiés originaires du Moyen-Orient sont limitées dans le climat international actuel, où la xénophobie augmente et où les réfugiés provenant de la région sont souvent confrontés à des préjugés discriminatoires.

Opérations

Les opérations de l'UNHCR en Égypte et au Yémen, ainsi que la réponse à la situation en Iraq, sont décrites dans des chapitres distincts.

Dans la région du Golfe, l'UNHCR encouragera les Gouvernements de **Bahre**in, du **Kowe**it, du **Qatar**, d'**Oman**, d'**Arabie saoudite** et des **Émirats arabes unis** à assumer davantage de responsabilités dans la protection des réfugiés et des autres personnes relevant de sa compétence, dans le respect du droit international. L'on compte environ 1 550 réfugiés reconnus par l'UNHCR au titre de son mandat dans les États du Golfe ; quelque 240 000 réfugiés palestiniens, selon les estimations, relèvent de la compétence de l'UNWRA. L'Arabie saoudite accueille 600 demandeurs d'asile.

Ces pays sont également confrontés au problème de l'apatridie. Les Bidouns du Koweït, dont le nombre serait compris entre 88 000 et 100 000, forment la plus importante population apatride de la région. Quelque 70 000 apatrides (estimation) vivent également en Arabie saoudite. L'UNHCR continuera à suivre ces groupes et plaider en faveur de leur intégration pleine et entière sur place, tout en cherchant à forger des partenariats avec des organisations de la société civile et d'autres institutions.

Le Haut Commissariat entend nouer des partenariats globaux avec les États du Golfe, afin de les inciter à renforcer leur appui politique et humanitaire aux réfugiés et d'élargir l'éventail de ses donateurs. Les partenariats instaurés avec l'Organisation de la Conférence islamique (OIC), la Ligue des États arabes, le Conseil de coopération du Golfe, diverses institutions de la société civile et des personnalités de premier rang sont actuellement renforcés, afin de promouvoir les principes de l'asile et les droits des réfugiés dans la région. L'UNHCR appuie la conférence de l'OIC sur les réfugiés dans le monde musulman, qui sera accueillie par le Gouvernement du Pakistan au deuxième trimestre 2008.

Israël assiste à l'arrivée de demandeurs d'asile originaires du Soudan et d'autres pays d'Afrique sub-saharienne, en quête de protection. L'UNHCR, qui était précédemment représenté par un délégué honoraire, a renforcé sa présence en 2007 en implantant un bureau de liaison à Tel Aviv. En l'absence de législation nationale sur les réfugiés, l'UNHCR continuera à aider le Gouvernement à enregistrer les demandeurs d'asile et à déterminer leur statut, à former les autorités aux procédures d'asile et à étudier certains aspects de la législation en vue de renforcer la protection. Le bureau offrira également une aide financière aux réfugiés et aux demandeurs d'asile vulnérables, dont le nombre va croissant.

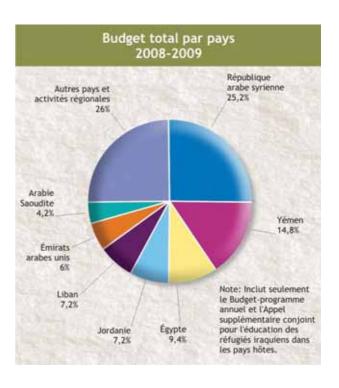
La Jordanie, qui prodigue également l'hospitalité à des centaines de milliers de réfugiés palestiniens secourus par l'UNWRA, a accueilli plus de 500 000 Iraquiens chassés par la guerre. Bien que la législation n'autorise pas les réfugiés à travailler, certains ont trouvé un emploi sur le marché informel ; d'autres bénéficient de l'aide de membres de leur famille vivant à l'étranger. Cependant, beaucoup ne peuvent subvenir à leurs besoins élémentaires. Le Haut Commissariat déploiera tous les efforts possibles pour protéger et aider les réfugiés et les autres personnes relevant de sa compétence en Jordanie, tout en recherchant activement des solutions durables, comme prévu dans le mémorandum d'accord conclu en 1998 entre le Gouvernement de la Jordanie et l'UNHCR. II convient de se féliciter d'un développement positif : le Gouvernement jordanien a autorisé tous les enfants iraquiens à fréquenter des écoles iordaniennes, quel que soit le statut de leurs parents au regard de la législation sur le séjour dans le pays.

Le **Liban** accueille quelque 30 000 réfugiés iraquiens et soudanais, lesquels vivent en majorité dans des zones urbaines. Beaucoup sont vulnérables et sollicitent l'assistance de l'UNHCR et d'autres acteurs. Au Liban, le contexte socio-politique est trop complexe pour que l'intégration des réfugiés sur place puisse être envisagée. En attendant que la situation s'améliore en Iraq, la réinstallation est la seule solution réaliste qui puisse être proposée à ce groupe.

Après le conflit de juillet 2006, le Haut Commissariat a exécuté des projets destinés à assister les déplacés internes et à renforcer la capacité des centres de développement communautaire à dispenser des secours et une aide à plus long terme, conformément à un accord conclu avec le ministère des Affaires sociales au début de l'année 2007. L'UNHCR coopère également avec les autorités et les représentants de la société civile et les épaule dans leurs efforts pour offrir une protection et une aide aux personnes déplacées par le conflit.

Un certain nombre de fonctions régionales, notamment les services communautaires, la détermination du statut de réfugié et l'enregistrement, sont désormais concentrées à Beyrouth, où se trouve également le centre de réinstallation. Le bureau de Beyrouth appuie d'autres bureaux implantés au Moyen-Orient et en Afrique du Nord, assurant la cohérence de l'action menée dans la région et contribuant à l'élaboration des politiques. L'UNHCR mènera des activités d'information et de sensibilisation sur le droit international et les procédures d'asile auprès des autorités et d'institutions de la société civile.

En République arabe syrienne, la population réfugiée est composée pour l'essentiel d'Iraquiens, auxquels s'ajoutent quelques Soudanais et Somaliens. Bien qu'elle ne soit pas signataire de la Convention de 1951 sur les réfugiés, la Syrie a fait preuve d'une générosité louable en accueillant quelque 1,2 million d'Iraquiens chassés par la guerre au cours des dernières années. Les réfugiés iraquiens bénéficient des services éducatifs, médicaux et autres services sociaux, ainsi que des produits de base subventionnés par l'État. La communauté internationale n'ayant pas offert un appui proportionné, les pouvoirs publics ont imposé quelques restrictions à l'entrée des Iraquiens sur le territoire. Le Haut Commissariat appelle actuellement la communauté internationale à épauler la Syrie dans ses efforts de secours humanitaire, que ce soit par des canaux bilatéraux ou par l'intermédiaire de l'UNHCR ou d'autres institutions des Nations Unies. Le programme d'assistance de l'UNHCR en Syrie est centré sur l'éducation, la santé, les vivres, les abris et l'orientation psychosociale.



Budget (dollars EU.)							
	2007			2008			2009
Pays	Budget- programme annuel	Budget- programme supplémentaire	Total	Budget- programme annuel	Budget- programme supplémentaire	Total	Budget- programme annuel
Arabie Saoudite	2 118 995	120 344	2 239 339	2 286 449	0	2 286 449	2 286 449
Égypte	4 294 356	3 190 383	7 484 739	5 002 166	75 000	5 077 166	5 126 616
Émirats arabes unis	684 983	0	684 983	3 220 876	0	3 220 876	3 291 927
Iraq	1 305 042	26 774 269	28 079 311	632 337	0	632 337	632 336
Israël	144 000	0	144 000	723 075	0	723 075	723 075
Jordanie	1 755 137	31 373 117	33 128 254	1 266 529	4 896 332	6 162 861	1 665 940
Liban	3 667 704	5 016 513	8 684 217	3 019 565	1 275 000	4 294 565	3 512 068
République arabe syrienne	2 050 212	58 631 698	60 681 910	1 750 058	23 775 000	25 525 058	1 867 583
Yémen	4 755 782	1 238 217	5 993 999	6 713 913	2 594 476	9 308 389	6 788 092
Activités régionales	0	24 150 780	24 150 780	0	25 478 669	25 478 669	0
Total	20 776 211	150 495 321	171 271 532	24 614 968	58 094 477	82 709 445	25 894 086

Note: Le budget-programme supplémentaire n'inclut pas un prélèvement de sept pour cent opéré sur les contributions afin de couvrir les dépenses indirectes de l'UNHCR.